



**Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques**

Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO
établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports

**SNASUB Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des
Bibliothèques**

Section Académique de Clermont-Ferrand

Snasub-fsu, Maison du Peuple, place de la liberté, 63000 Clermont-Ferrand

Secrétaire académique : Oriane VYE

Co-secrétaire : Stéphane BRAMANT,

Co-secrétaire : Fabienne BAUDOT.

☎ Téléphone 06 77 68 57 24

Courriel : snasub.fsu.clermont@snasub.fr

Clermont-Ferrand, le vendredi 10 novembre 2023

Le SNASUB-FSU de l'académie de Clermont-Ferrand

A monsieur le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand

**Objet : votre circulaire académique concernant la mise en œuvre du télétravail
dans l'académie - en date du 30 juin 2023.**

Monsieur le recteur d'académie,

**Nous avons l'honneur de nous adresser à vous pour évoquer le sujet qui concerne
la mise en œuvre du télétravail dans notre académie.**

**En effet, ayant connaissance de [l'accord ministériel signé par les fédérations
syndicales du ministère](#) - dont la nôtre - et sollicité par de nombreuses et nom-
breux collègues exerçant en EPLE dans notre académie, nous pensons que la
circulaire académique du 30 juin 2023 publiée à ce sujet est caduque - ou bien
incomplète - car n'intégrant pas l'ensemble des agents concernés par ledit accord
(ses articles 3 et 4 notamment).**

Par exemple, le périmètre de votre circulaire ne prévoit en rien la possibilité offerte aux personnels administratifs et ITRF des EPLE à cette modalité d'organisation du travail. Il faut absolument remédier à cela très vite tant cette situation d'inégalité de traitement ne peut durer.

Nous vous demandons donc, monsieur le recteur d'académie, de nous communiquer dans les meilleurs délais possibles les décisions que vous pourriez prendre pour rendre égalitaire la procédure d'accès au télétravail pour l'ensemble des personnels de l'académie concerné.es, qu'ils ou elles exercent en services, CIO ou établissements scolaires...

Nous nous tenons évidemment à votre disposition pour toute rencontre, groupe de travail ou point à l'ordre du jour de nos instances consultatives pour en discuter.

Dans l'attente d'une réponse favorable à notre demande d'égalité de traitement et dans l'espoir d'une réponse rapide compte tenu des enjeux, nous vous prions de recevoir, monsieur le recteur d'académie, l'expression de notre considération distinguée.

Orianne VYE, secrétaire académique du SNASUB-FSU Clermont-Ferrand ;

Copie à Philippe LALOUETTE, co-secrétaire général du SNASUB-FSU et membre
du CSA ministériel de l'éducation nationale ;

Copie à Patrick Lebrun, membre FSU du CSA académique ;

Pièces jointes : votre circulaire du 30 juin 2023 ; l'accord ministériel MENJ et
MSJOP portant sur le télétravail.